



L'UDAF 62

L'Union Départementale des Associations Familiales

Parce que la Famille ne s'invente pas, parce que ce qui fait famille ne se décrète pas, l'UDAF 62 est le premier partenaire de vos réalités familiales



RENSEIGNEMENTS AU

03 21 71 83 84

**Udaf**
Pas-de-Calais
UNIS POUR LES FAMILLES

NOS MISSIONS

Vous représenter

Vous défendre

Gérer des services familiaux

Porter votre voix

...

« En tant qu'association, il n'est pas facile de se rendre compte de toutes les actions que vous faites à l'UDAF. J'ai été surprise de tous les domaines dans lesquels vous intervenez. »

Mme B., salariée d'une association adhérente

« Moi ce que je voulais c'était être entendu; le représentant de l'UDAF m'a permis de m'exprimer auprès de l'hôpital, et a accompagné mon dossier dans les échanges avec l'établissement. »

M. G., usager du système de santé

Vous représenter

L'UDAF 62 assure une mission de représentation officielle des familles reconnue par la loi. Elle propose des délégués aux divers instances, assemblées ou autres organismes institutionnels de l'Etat.

Vous défendre

L'UDAF 62 donne avis aux pouvoirs publics et propose des mesures sur les questions d'ordre familial, dans l'intérêt des familles : logement, santé, éducation, budget...

Gérer des services familiaux

Retrouvez nos services sur les autres plaquettes de l'UDAF : Médiations familiales, conseil et accompagnement des familles, Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux, Médaille de la Famille, actions innovantes pour améliorer la vie des familles...

Porter votre voix

L'UDAF 62 est un réseau de près de **100 associations adhérentes**, réunissant **une quinzaine de mouvements**, plus de **7 000 familles adhérentes**, et **représentant toutes les familles du département**.

En savoir plus

www.udaf62.fr/institution/



RENSEIGNEMENTS AU

03 21 71 83 84

udaf62@wanadoo.fr

**Udaf**
Pas-de-Calais
UNIS POUR LES FAMILLES

Pour vous accompagner :

DES RESSOURCES

- Un salarié référent de l'Union,
- Des rencontres entre bénévoles et avec d'autres représentants familiaux,
- Des formations.

DES INFORMATIONS

- Le site Internet de l'Union,
- Le magazine des représentants familiaux « Défendre les familles »,
- Le site www.defendresfamilles.fr,
- Le Guide du représentant familial.

Cette mission vous intéresse ?

En savoir plus :



Pour en discuter, votre contact :

Rachel ALI

institution@udaf62.fr

03 21 71 83 84

Udaf 62

16 Boulevard Carnot

62 000 ARRAS

www.udaf62.fr

© Création Hawaii Communication - juin 2024 | Ne pas jeter sur la voie publique

 **Udaf**
Pas-de-Calais
UNIS POUR LES FAMILLES

Être représentant familial

Agissez

Pour les familles
de votre territoire



Le réseau • Unaf • Udaf • Uraf

Institution engagée avec et pour les familles, l'Unaf est le porte-parole officiel des 18,5 millions de familles vivant sur le territoire français. L'Unaf anime le réseau des Udaf et Uraf qui mènent dans chaque département et chaque région des missions de représentation et de services aux familles.
En savoir + www.unaf.fr

Rejoignez le réseau
des représentants
familiaux bénévoles !

Un réseau associatif uni et unique

Pour 18,5 millions de familles



Mobilisez-vous

pour une mission bénévole qui a du sens !

- Être utile et agir pour les autres
- Créer du lien social autour de valeurs communes : solidarité, intérêt général, développement social...
- Partager et développer vos compétences

Une mission plurielle

- Représenter et défendre les intérêts des familles
- Témoigner du quotidien des familles de votre territoire
- Être acteur et ambassadeur au sein de votre instance
- Participer à la construction de politiques publiques (logement, santé, budget, éducation, parentalité, etc)

Osez le bénévolat selon votre temps disponible, vos compétences, vos centres d'intérêt...

Emploi
Éducation & jeunesse
Aidants familiaux
Droits des familles
Protection de l'enfance
Économie
Santé
Cohésion sociale
Prestations
Consommation-Budget
Logement
Action
Environnement
Handicap sociale
Transport
Vieillesse, autonomie
Petite enfance



Isabelle

(Conseil de famille)
« Nous sommes au service de l'avenir d'un enfant »



Gilbert (Office public de l'habitat)

« C'est gratifiant de faire bouger les lignes : ce sont des petites victoires qui comptent »



Daniel

(Conseil économique, social et environnemental régional)
« On impulse des idées, une créativité qui enrichit l'action politique »



Estelle

(Centre communal d'action sociale)
« Autonomie, petite enfance, handicap... J'ai le sentiment d'être utile aux familles de ma commune »

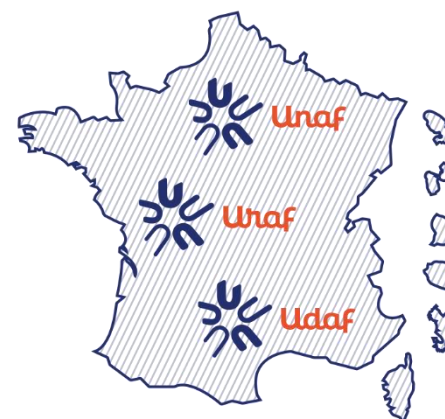


Annick

(Commission des usagers - hôpital)
« Nous sommes nombreux et cela nous donne une force ! »



Être représentant,
c'est faire partie d'un grand réseau associatif
de bénévoles et de professionnels



112

structures territoriales (Udaf et Uraf)

6 000

associations familiales

+ de 8 400

salariés dans le réseau

près de 9 000

représentants familiaux bénévoles



Vous vivez des difficultés de communication, une rupture conjugale, parentale ou familiale.

Ayez le réflexe de la

Médiation familiale

pour renouer le dialogue et trouver ensemble des solutions.



NOUVEAU



Ayez le réflexe
VISIO

03 21 71 21 55

SUR RENDEZ-VOUS

auprès d'un Médiateur familial diplômé d'État
dans l'une de nos permanences ou à distance

 **Udaf**
Pas-de-Calais
UNIS POUR LES FAMILLES

NOS DOMAINES D'EXPERTISE

Séparations conjugales,
conflits familiaux,
Médiation pour aidants et aidés,
Parents / Ados
...

Pour qui ?

Toute personne concernée par un conflit familial, une situation de rupture ou de séparation : parents, couples, fratries, adolescents, jeunes adultes, grands-parents...

Pourquoi ?

Rétablir le dialogue, clarifier la situation, identifier les besoins personnels de chacun, rechercher des solutions concrètes.

Permettre une alternative à une procédure judiciaire, accompagner à la rédaction d'une convention parentale pouvant être homologuée par le juge aux affaires familiales.

Comment ?

- Un entretien d'information gratuit ;
- Une/des séances de médiation familiale (dont le coût est fonction de vos ressources selon le barème national fixé par la CNAF) ;

Délivrés par un médiateur familial diplômé d'État, impartial et indépendant, dans un cadre neutre et confidentiel.

« Nous nous séparons et avons besoin de décider ensemble du mode de garde de nos enfants et de la pension alimentaire »

« Je suis en conflit avec mon père, j'aimerais que notre relation s'apaise »

« Suite à un différend avec mon fils et ma belle-fille, je ne vois plus mes petits-enfants »

En savoir plus

www.udaf62.fr/mediation-familiale/



RENSEIGNEMENTS AU

03 21 71 21 55

mediationfamiliale@wanadoo.fr

**Udaf**
Pas-de-Calais
UNIS POUR LES FAMILLES



médiation

pour Aidants & Aidés

- Notre père a la maladie d'Alzheimer, notre mère s'épuise à s'occuper de lui mais elle ne veut pas entendre parler d'EHPAD. »
- J'habite dans le même village que notre mère, c'est moi qui ai la procuration. Mes frères et sœurs pensent que je lui prends son argent, alors que je m'occupe toute seule d'elle. C'est injuste ! »
- Mes parents vieillissent, mon frère polyhandicapé aurait besoin d'une tutelle, je n'ose pas leur en parler. »
- Mon épouse est handicapée, je gère tout, je suis devenu son soignant, je crains pour mon couple. »

Vous vivez un désaccord, une situation conflictuelle, liée au handicap ou à la dépendance de l'un de vos proches

L'Udaf 62 vous propose un espace de **médiation familiale** pour **renouer le dialogue**, gérer des situations conflictuelles, **trouver ensemble des solutions** : entrée en établissement, conflits de fratrie, obligation alimentaire, organisation de l'aide à domicile, décision d'une mesure de protection juridique...

Comment se déroule la médiation ?

Le médiateur familial, professionnel spécialisé et **diplômé d'état**, vous accompagne en toute confidentialité et impartialité dans la **recherche de solutions adaptées**.

Après un **entretien gratuit d'information**, notre service de médiation vous propose une médiation sous forme de séance individuelle, conjointe ou familiale.

Notre convention avec la CAF vous permet de bénéficier d'un **tarif réglementé et évalué selon vos revenus**.

L'Udaf 62 propose d'autres services aux aidants familiaux :

- Information soutien aux tuteurs familiaux,
- Site internet ressources pour les aidants...



Demande de renseignement ou prise de rendez-vous

Secrétariat du service
de médiation familiale de l'UDAF 62 :
Tél. : 03 21 71 21 55
14/16 boulevard Carnot - 62000 ARRAS
Mail : mediationfamiliale@wanadoo.fr
www.mediation-aidants-aides.fr
www.udaf62.fr

Accéder à notre plateforme pour prise de rendez-vous ou consultation en visio



Permanences : sur l'ensemble du département au plus proche de chez vous





MÉDIATION FAMILIALE PARENTS ADOS

L'UDAF 62 propose un espace de dialogue pour mieux
se comprendre et prendre des décisions ensemble



J'y crois pas !
On a enfin pu se parler 🙌 😊

Grâce à la médiation tu as réussi à
renouer le dialogue avec ton père !
Bonne nouvelle! 👍 😊

Oui tu as raison à l'UDAF
j'ai rencontré les personnes qui
m'ont bien aidé 💪



03 21 71 21 55

SUR RENDEZ-VOUS

auprès d'un Médiateur familial diplômé d'État

 @udaf62

 **Udaf**
Pas-de-Calais
UNIS POUR LES FAMILLES



MÉDIATION FAMILIALE PARENTS ADOS

L'UDAF 62 propose un espace de dialogue pour mieux
se comprendre et prendre des décisions ensemble

Aujourd'hui on s'écoute
et on se comprend 🤔😊

Oui la situation a bien changé 🙌

Grâce à l'UDAF, j'ai trouvé des solutions
pour renouer le dialogue avec mon fils

Et le sourire! 😊



03 21 71 21 55

SUR RENDEZ-VOUS

auprès d'un Médiateur familial diplômé d'État

 @udaf62

 **Udaf**
Pas-de-Calais
UNIS POUR LES FAMILLES

Parlons de ce qui est important pour vous :

Travail scolaire /
choix d'orientation

Relation avec les parents /
beaux-parents

Confiance / autonomie / Intimité

Sorties / fréquentations /
Réseaux sociaux

...

« Nous ne savons plus comment faire pour parler à notre fille »

« Je suis en conflit avec mon père, j'aimerais que notre relation s'apaise »

« Ma mère ne comprend pas mon mal-être et est toujours sur mon dos. Je ne sais pas comment lui parler sans qu'elle s'énerve »

• Pour qui ?

Toute personne concernée par un conflit familial, une situation de rupture : parents, adolescents, jeunes adultes... La période de l'adolescence est une étape parfois difficile.

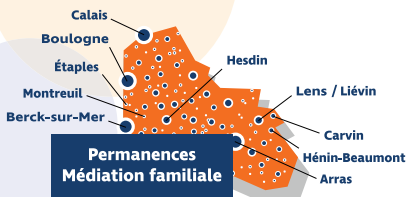
• Pourquoi ?

Rétablir le dialogue, clarifier la situation et rechercher des solutions concrètes.

• Comment ?

En proposant un espace de dialogue :

- Un entretien d'information gratuit ;
- Une/des séance(s) de médiation familiale payante(s) uniquement pour les personnes majeures (dont le coût est fonction de vos ressources selon le barème national fixé par la CNAF) ;
- Délivrés par un médiateur familial diplômé d'État, impartial et indépendant, dans un cadre neutre et confidentiel.



RENSEIGNEMENTS AU

03 21 71 21 55

mediationfamiliale@wanadoo.fr

www.udaf62.fr/mediation-familiale/

**Udaf**
Pas-de-Calais
UNIS POUR LES FAMILLES




Pep's

Parcours pour les enfants
de parents séparés



**Demande de renseignement
(dates, villes...)
et inscriptions :**

Tél. : 03.21.71.21.55
Mail : mediationfamiliale@wanadoo.fr
16 boulevard Carnot - 62 000 ARRAS



**Vous êtes divorcé ou séparé,
et vous voulez aider votre
enfant à mieux vivre sa
situation familiale :
Inscrivez-le aux ateliers Pep's !**

L'Udaf 62 accueille votre enfant au sein d'ateliers collectifs de paroles, animés par des professionnels diplômés, où il pourra exprimer ses émotions en toute confidentialité, et partager ses questions avec d'autres enfants de son âge.

Cet accompagnement vous permettra aussi de mieux communiquer avec votre enfant sur les difficultés qu'il vit dans ce contexte de séparation.



JE SUIS AUDITIONNÉ...

Au Tribunal Judiciaire d'Arras
Place des Etats d'Artois

SI TU DÉCIDES D'ÊTRE ENTENDU, TU
RENCONTRERAS AU TRIBUNAL UNE
PROFESSIONNELLE HABILITÉE PAR LE JUGE,
SANS TES PARENTS.



AFIN QUE LE JUGE PUISSE
PRENDRE LA MEILLEURE
DÉCISION POUR TOI ET TA
FAMILLE, LA LOI PRÉVOIT QUE
TU AS LE DROIT D'ÊTRE
ENTENDU. TU N'Y ES PAS
OBLIGÉ ET TU AS LE DROIT DE
REFUSER.

SI TU LE SOUHAITES,
TU PEUX CHOISIR
D'ÊTRE
ACCOMPAGNÉ
D'UN AUTRE ADULTE
OU D'UN(E)
AVOCAT(E).

CE QUE TU DIRAS LE
JOUR DE TON
AUDITION SERA
NOTÉ ET PORTÉ À LA
CONNAISSANCE DU
JUGE ET DE TES
DEUX PARENTS

LE JUGE POURRA
PRENDRE UNE
DÉCISION
DIFFÉRENTE DE CELLE
QUE TU SOUHAITES



JE SUIS AUDITIONNÉE...



AFIN QUE LE JUGE PUISSE
PRENDRE LA MEILLEURE
DÉCISION POUR TOI ET TA
FAMILLE, LA LOI PRÉVOIT QUE
TU AS LE DROIT D'ÊTRE
ENTENDUE. TU N'Y ES PAS
OBLIGÉE ET TU AS LE DROIT DE
REFUSER.

Au Tribunal Judiciaire d'Arras
Place des Etats d'Artois

SI TU DÉCIDES D'ÊTRE ENTENDUE, TU
RENCONTRERAS AU TRIBUNAL UNE
PROFESSIONNELLE HABILITÉE PAR LE JUGE,
SANS TES PARENTS.

SI TU LE SOUHAITES,
TU PEUX CHOISIR
D'ÊTRE
ACCOMPAGNÉE
D'UN AUTRE ADULTE
OU D'UN(E)
AVOCAT(E).

CE QUE TU DIRAS LE
JOUR DE TON
AUDITION SERA
NOTÉ ET PORTÉ À LA
CONNAISSANCE DU
JUGE ET DE TES
DEUX PARENTS

LE JUGE POURRA
PRENDRE UNE
DÉCISION
DIFFÉRENTE DE CELLE
QUE TU SOUHAITES

Clôture des
candidatures
le 15 décembre

La Médaille de l'enfance et des familles

est une distinction honorifique pour célébrer toutes
les familles et les professionnels qui les accompagnent



**Vous souhaitez
obtenir
la Médaille de l'enfance
et des familles**

Découvrez les critères d'attribution sur
www.udaf62.fr
ou auprès de la
mairie de votre domicile

RENSEIGNEMENTS AU

03 21 71 21 42

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE LA MÉDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES
16, boulevard Carnot 62000 ARRAS



www.udaf62.fr
cdelamer@udaf62.fr





• Point
conseil
budget *i*

- *Comment adapter mon budget à l'augmentation des prix de l'alimentation, de l'énergie... ?*
- *J'ai du retard dans le paiement de mes crédits, mes factures... je souhaite y voir plus clair dans ma situation budgétaire.*
- *Je croule sous les frais bancaires... comment les réduire ?*
- *Nous voulons acheter notre première maison, à quoi va ressembler notre budget demain ?*

Vous conseiller et répondre à toutes vos questions de budget

Votre conseiller « **Point conseil budget** » est à votre disposition pour répondre à vos questions d'argent, de banque, de budget et trouver si besoin, avec vous, les solutions lorsque vous traversez une situation financière difficile.

De quoi s'agit-il ?

- ➔ **Un service** ouvert à tous, quels que soient vos revenus
- ➔ **Un expert** à votre écoute
- ➔ **Des conseils** confidentiels, gratuits et personnalisés

Notre méthode

Via des entretiens en face à face dans l'une de nos **permanences** ou à **distance** : <https://monexpertbudgetenligne.udaf62.fr>, **votre conseiller** répond à vos questions, identifie les aides dont vous pouvez bénéficier.

Il peut également réaliser un diagnostic complet de votre budget familial, et vous accompagner, dans la durée, pour que vous trouviez des solutions et reveniez à une situation maîtrisée, mieux vécue.

Qui sommes-nous ?

L'Union départementale des associations familiales du Pas-de-Calais propose un service de conseil budgétaire depuis 2016. Son action est désormais labellisée par l'État « **Point Conseil Budget** ».

Reconnue d'utilité publique, (cf article L.211-7 du CASF), association de consommateurs, l'Udaf est également l'institution officielle de défense des intérêts des 415 980 familles du département.



Demande de renseignement ou prise de rendez-vous :

Tél. : 03 21 71 22 72

Mail : pcb.udaf62@gmail.com

Accéder à notre plateforme pour prise de rendez-vous ou consultation en visio

<https://monexpertbudgetenligne.udaf62.fr/>



Permanences

- Arrondissement d'Arras
- Arrondissement de Lens
- Arrondissement de Saint-Omer
- Communauté de communes Pays d'Opale
- Communauté de communes Région d'Audruicq



L'Udaf 62 propose d'autres services :

- Information tuteurs familiaux
- Médiation familiale

www.udaf62.fr

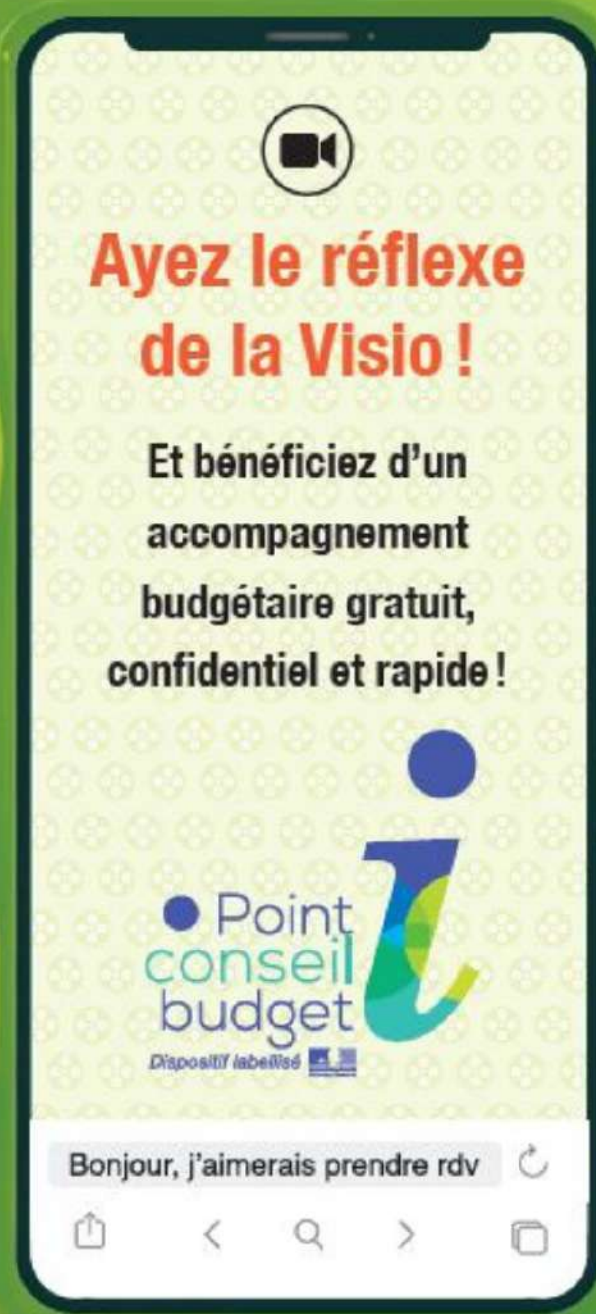
 [udaf62](https://www.facebook.com/udaf62)



NOUVEAU



POINT CONSEIL BUDGET



JE SCANNE



03 21 71 22 72

PRENDRE RENDEZ-VOUS

auprès d'une Conseillère en Économie Sociale et Familiale



www.udaf62.fr
pcb.udaf62@gmail.com





Accédez au MICROCRÉDIT en bénéficiant d'un accompagnement

POUR TOUT PROJET D'INSERTION SOCIALE OU PROFESSIONNELLE.*
Remplacement ou réparation d'un véhicule, formation professionnelle,
frais d'entrée dans un nouveau logement, permis de conduire...



Renseignements UDAF 62:

03 21 71 22 72

www.udaf62.fr

62 Pas-de-Calais
Mon Département

 **Udaf**
Pas-de-Calais
UNIS POUR LES FAMILLES

L'accompagnement au microcrédit personnel est cofinancé par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais dans le cadre de la politique d'inclusion durable.

LE MICROCRÉDIT C'EST QUOI ?

C'est un **crédit personnel** dont la somme empruntée peut être comprise entre 300€ et 8000€.

Un microcrédit est octroyé par des établissements bancaires **agréés**.

La durée du crédit varie en fonction des capacités de remboursement.

Les taux appliqués sont les taux actuels du marché.

POUR QUI ?

Toutes personnes ayant des difficultés à obtenir un crédit "classique" en raison de faibles ressources ou de revenus irréguliers.

POUR QUOI ?

Pour financer des projets de **retour à l'emploi** ou d'**insertion sociale** : formation, remplacement ou réparation de véhicule, permis de conduire ...

NOTRE MÉTHODE

Information, diagnostic, conseil, accompagnement par un conseiller en économie sociale et familiale dans toutes les étapes de votre projet. Étude de votre situation, **constitution et suivi du dossier** vous seront proposés.

- ➡ Écoute
- ➡ Neutralité
- ➡ Confidentialité



QUI SOMMES-NOUS ?

Créée en 1946 et **reconnue d'utilité publique**, association de consommateurs, l'Udaf 62 est également l'institution officielle de défense des intérêts des 415 980 familles du département.

Labellisée par l'État **Point Conseil Budget** (PCB), l'Udaf 62 vous propose un **service gratuit de conseil budgétaire** et vous accompagne dans le projet d'obtention d'un **microcrédit** auprès des banques agréées.

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Venez rencontrer nos conseillers en économie sociale et familiale sur nos différents lieux de permanences :

- Territoire d'**Arras**
- Territoire de **Saint-Omer**
- Communauté d'agglomération **Lens-Liévin**
- Communauté d'agglomération **Hénin-Carvin**

Ou à distance (en visio) partout dans le département en vous connectant à cette adresse :

➡ <https://monexpertbudgetenligne.udaf62.fr>

Demande de renseignements

Par téléphone :

03.21.71.22.72

ou par mail :

pcb.udaf62@gmail.com

 **Udaf**
Pas de Calais
UNIS POUR LES FAMILLES



LES USAGERS TÉMOIGNENT...

"C'est bien de pouvoir parler à quelqu'un de confiance et qui a l'habitude."

Madame M. – 68 ans
Tutrice de sa mère atteinte de la maladie d'Alzheimer
hébergée en EHPAD

*"C'est complexe au début.
C'est rassurant de savoir que des gens pourront m'éclairer."*

Monsieur T. – 48 ans
Curateur de son fils

*"Je m'occupe seule de ma fille handicapée et je me demandais comment la protéger quand je ne serai plus là.
Le service m'a expliqué les différentes possibilités."*

Madame H. – 55 ans

*"Curatelle, tutelle... je ne savais pas ce que ça impliquait précisément.
Sur le site j'ai trouvé des infos claires sur les droits et les devoirs du mandataire et de la personne protégée."*

Monsieur P. – 25 ans
Assistant social en foyer de vie

"J'ai trouvé les coordonnées des médecins et du tribunal pour la demande de protection de ma grand-mère."

Madame S. – 37 ans

– POUR LES FAMILLES –

0 806 80 20 20 Service gratuit
+ prix appel

Lundi au vendredi • 9h - 12h / 14h - 16h30

ET/OU par mail :

aisne@protegerunproche.fr • nord@protegerunproche.fr
oise@protegerunproche.fr • pasdecals@protegerunproche.fr
somme@protegerunproche.fr



Prenez rendez-vous
au plus près de
chez vous.

– POUR TOUS –

protection-juridique.creaihdf.fr

Avec le soutien de



PROTECTION
JURIDIQUE
DES MAJEURS
Hauts-de-France

TUTELLE, CURATELLE,
HABILITATION FAMILIALE ?

Deux solutions pour vous aider :



Le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux



Le site d'information du CREAI Hauts-de-France

– POUR LES FAMILLES –



Le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux



CES QUESTIONS VOUS CONCERNENT ?

- Comment **protéger un proche vulnérable** ? **Maintenant** ou **à l'avenir** ? Comment faire une **demande de protection** ?
- Vous êtes **tuteur ou curateur**. Quelles sont vos **obligations** ? (compte de gestion, inventaire de patrimoine, autorisations du juge)
- Quelles sont les **différences entre curatelle et tutelle** ? Quels sont les **droits des personnes protégées** ?

– POUR TOUS –



Le site d'information du CREAL Hauts-de-France

DES RÉPONSES DE PROFESSIONNELS



Un **accueil téléphonique** du lundi au vendredi



Des **rencontres individuelles** sur rendez-vous



Des **réunions d'information collectives**

**UN SERVICE :
GRATUIT,
INDÉPENDANT,
DE PROXIMITÉ.**

0 806 80 20 20

Service gratuit
+ prix appel



**PROTECTION
JURIDIQUE
DES MAJEURS**
Hauts-de-France

DES RÉPONSES EN LIGNE



Des **informations thématiques**



Un **annuaire** (tribunaux, médecins spécialistes, mandataires judiciaires à la protection des majeurs,...)



Une **foire aux questions**

**DES INFOS :
OBJECTIVES,
GRATUITES,
SANS INSCRIPTION.**

protection-juridique.creaihdf.fr



16 820 bénévoles interviennent dans
11 200 structures d'accueil (chiffres 2023).

Plaisir de lire, plaisir de partager

Lire et faire lire est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle. Des bénévoles de plus de 50 ans* offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour partager le goût de la lecture et de la littérature.

Des séances de lecture sont organisées en petit groupe dans des structures d'accueil, une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations. Cette action culturelle accompagne les enfants dans leur apprentissage de la lecture.

* Sauf conditions particulières pour les territoires ultramarins



Bienvenue à Lire et faire lire !

Nous parions sur le lien intergénérationnel pour transmettre le plaisir de la lecture et des livres. Pourquoi ?

- > Parce que cette cause est essentielle et passionnante.
- > Parce qu'un enfant qui aime lire apprend mieux à l'école, développe son imaginaire et élargit ses horizons.

Comment nous rejoindre ?



Vous souhaitez offrir bénévolement de votre temps libre pour lire des histoires aux enfants ?



Vous représentez une commune, une école, une bibliothèque, une crèche ou une autre structure éducative et souhaitez intégrer le programme Lire et faire lire dans votre projet ?

Inscrivez-vous sur : www.lireetfairelire.org

Ou contactez directement votre coordination :

Lire et faire lire
3, rue Récamier
75007 Paris

☎ 01 43 58 96 27
✉ information@lireetfairelire.org
🌐 www.lireetfairelire.org
📱 📺 📷 📺



Les histoires n'attendent que vous pour être lues

Lire et faire lire est un programme intergénérationnel porté par la Ligue de l'enseignement et l'Unaf (Union nationale des associations familiales)



Exposition *Un peuple de lecteurs* - Panthéon, Paris 5 juin 2021
En présence de membres du comité de soutien

Plus de 200 écrivains soutiennent Lire et faire lire



Ouvrir un livre c'est comme hisser la voile, le début du départ.

Érik Orsenna

Lire, pour vivre plusieurs fois.

Alexandre Jardin

J'ai grandi avec les livres. Les livres m'ont grandie.

Katherine Pancol

Lire c'est résister.

Daniel Pennac

Vivre et lire, des mots presque jumeaux, aussi différents qu'ils sont pareils ; prêts à s'embellir l'un l'autre, à se donner âme et souffle, à périr ensemble.

Yann Queffelec

Lire, c'est une respiration nécessaire.

Dan Franck

Lire, c'est vivre sans frontière et sans horloge. La lecture est un partage universel : celui qui lit, n'est jamais seul.

Michèle Gazier



De la conviction d'écrivains, de seniors engagés, et de la mobilisation sur les territoires de deux grands réseaux associatifs, la Ligue de l'enseignement et l'Unaf (Union nationale des associations familiales), est né **Lire et faire lire** en 1999.

La charte de Lire et faire lire

Une charte a été élaborée dans le cadre du programme. Elle définit le rôle et les engagements de chacun. Elle est disponible sur notre site internet www.lireetafairelire.org

Le lecteur bénévole

Statut
Une des spécificités du programme étant le lien intergénérationnel, le lecteur doit être âgé d'au moins 50 ans*. Il intervient bénévolement. Le lecteur est assuré pour ses interventions et ses déplacements, par l'association nationale Lire et faire lire. (...)

* Sauf conditions particulières pour les territoires ultramarins

L'activité avec les enfants
La coordination départementale est à la disposition de la structure d'accueil pour la renseigner et l'accompagner dans la mise en place du programme. Le lecteur ne reste jamais seul en présence d'un seul enfant.

Fréquence et lieu des actions
Le lecteur intervient au minimum une fois par semaine. Il s'engage, après un essai d'un mois, jusqu'à la fin de l'année scolaire (sauf imprévu). (...)

Neutralité
Le lecteur, dans une démarche républicaine et laïque, n'est pas sélectionné sur ses opinions politiques, religieuses, morales. Il n'en fera pas état lors de ses interventions.

Les structures d'accueil

Statut
Le programme s'adresse aux enfants de toutes les structures éducatives, culturelles et sociales : établissements scolaires, structures « petite enfance », bibliothèques, associations socio-culturelles, accueils de loisirs, structures médico-sociales, structures des protections de l'enfance...

Durée et fréquence des actions
La fréquence des interventions est définie par la structure d'accueil en tenant compte des disponibilités des bénévoles. (...)

Rôle de la structure d'accueil
C'est la structure d'accueil qui décide de sa participation au programme Lire et faire lire. L'intervention des bénévoles est intégrée dans le projet éducatif sous la responsabilité de l'équipe pédagogique. (...) L'équipe pédagogique constitue des groupes de 2 à 6 enfants pour chaque séance. (...) Le choix des livres peut se faire en lien avec l'équipe éducative et les bibliothécaires. Elle s'engage à ne pas confier, dans le cadre de Lire et faire lire, d'autres tâches aux lecteurs que celles énoncées dans la charte les concernant. (...)

L'organisation de Lire et faire lire

Mis en œuvre conjointement par la Ligue de l'enseignement et l'Unaf (Union nationale des associations familiales) sur l'ensemble du territoire, Lire et faire lire est animé par des coordinations départementales qui accompagnent les bénévoles et assurent le lien avec les structures d'accueil.



Lire et faire lire est soutenu par :



membre de L'Alliance pour la lecture



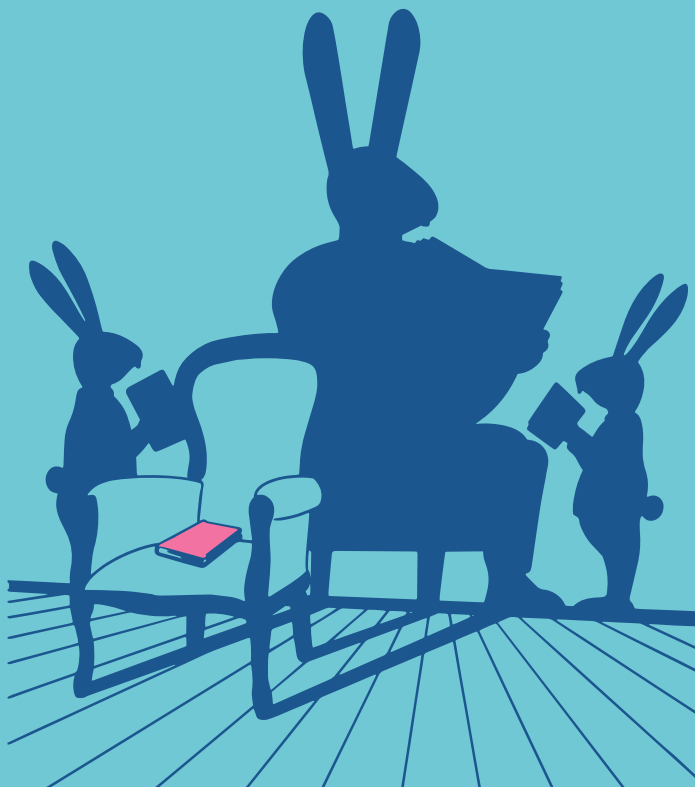


**EN ACTION
DE SOUTIEN
À LA PARENTALITÉ**

Le programme **Lire et faire Lire** permet l'ouverture à la lecture pour les plus jeunes et a pour but de "faire entrer le livre" dans les familles. Il permet ainsi de renforcer le lien parent/enfant.

Les bénévoles, âgés de plus de 50 ans, **font partager le goût du livre, de la lecture et de la littérature aux enfants et à leurs parents..**

Pour cela, ils lisent au sein de structures partenaires et sont accompagnés par la **coordination départementale** qui assure le lien entre bénévoles et structures.



Vous avez plus de 50 ans et vous souhaitez consacrer du temps pour lire aux enfants et à leurs parents ?
Vous êtes une structure et vous souhaitez mettre en place une action autour du livre jeunesse ?

CONTACTEZ-NOUS DIRECTEMENT :

**COORDINATION DÉPARTEMENTALE
LIRE ET FAIRE LIRE - PAS-DE-CALAIS**

06 65 68 40 89 – 06 08 09 33 67

lireetfairelire62@gmail.com

www.lireetfairelire.org



WWW.LIGUE62.ORG WWW.UDAF62.ORG

Avec le soutien de :



LIRE ET FAIRE LIRE EN ACTION DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

- Séances de lecture en direction d'enfants,
- Séances de lecture parents/enfants,
- Facilitation de l'accès des enfants et des familles aux lieux culturels,
- Temps d'échanges, de sensibilisation, autour du livre jeunesse et de la lecture, dédiés aux parents,
- Action innovante coconstruite avec la structure d'accueil en lien avec la lecture en direction d'enfants et/ou de parents,
- Promotion de la lecture auprès des familles dans le cadre de forum, de journées, de conférences.



LES STRUCTURES POUVANT ACCUEILLIR CES ACTIONS

- Établissement d'Accueil du Jeune Enfant, LAEP, PMI, Accueil collectif de Mineurs, Antenne de Développement Social CAF,
- Centre social, EVS, Maison de la parentalité, Maison de la famille, CHRS, ...
- Structures accueillant des enfants et/ou des parents,
- Et les projets entrant dans les dispositifs CLAS, REAAP, Plan mercredi et PEDT.

LE LECTEUR-BÉNÉVOLE

- Le statut d'un lecteur de Lire et faire Lire est celui **d'un bénévole**
- Il doit être âgé **d'au minimum 50 ans**
- Le lecteur est **gratuitement assuré pour ses interventions et déplacements** par l'association nationale Lire et faire Lire.
- Les interventions sont définies par **un calendrier déterminé par les bénévoles et les structures accueillantes** et adapté aux disponibilités des bénévoles.



Lire Ensemble Partager le plaisir de la lecture

- « Depuis qu'une bénévole de Lire ensemble lit à ma mère toutes les semaines, elle a repris un intérêt pour la littérature et me demande de lui apporter des livres et de lui en lire. »*
- « Très enrichissant pour les résidents d'échanger avec la lectrice car les personnes se confient davantage. Petit à petit, les résidents prennent confiance et s'habituent aux ateliers du lundi après-midi »*
- « Lire ensemble permet d'aller vers des personnes en situation d'illettrisme pour travailler ensemble en douceur sur la lecture, une utilisant des livres très simples. »*

Des séances de lecture pour des personnes vulnérables

Lire ensemble est une action de proximité, coordonnée dans le Pas-de-Calais par l'Udaf 62, qui propose des séances de lecture animées par des bénévoles auprès de personnes en situation de vulnérabilité, accueillies dans des structures locales.

Comment s'organisent et se déroulent les séances de lecture ?

L'Udaf 62 organise les temps de lecture, animés par des bénévoles, auprès de publics adultes vulnérables, accueillis dans des établissements partenaires lors de séances. Les conditions sont établies au préalable entre les structures et les bénévoles. Une séance dure entre 30 minutes et 1 heure, en collectif ou en individuel.

Un ou plusieurs textes sont proposés durant la séance et sont ponctués de temps d'échanges et de partage.

Comment devenir lecteur bénévole ?

Vous aimez lire ? Vous aimez le contact avec les autres ? Vous avez du temps à consacrer à une activité bénévole ? Vous souhaitez vous sentir utile et rencontrer d'autres bénévoles ?

Contactez l'Udaf 62 et prenez part à cette action de lecture et de partage en direction de publics vulnérables (personnes âgées, en situation de handicap, ...)

Des formations vous seront proposées (choix des supports de lecture, lecture à voix haute, connaissance du public, ...)



Demande de renseignement ou prise de rendez-vous :

Lemaire Clotilde

Tél. : 03.21.71.21.88

Mail : clemaire@udaf62.fr



L'Udaf 62 propose des services aux familles de personnes handicapées, malades ou dépendantes :

- **Médiation Aidants-Aidés**
- **Information soutien aux tuteurs familiaux**